Titre : **COMMUNE DE PARIS** **Eléments des troupes communales.** **Premières opérations militaires.** **Décret des otages**	Référence : **ANCESTRAMIL** **MISCELLANEES** **1870**
Auteur : **Abbé VIDIEU** **Vicaire à Saint-Roch**	Origine : **Bibliothèque personnelle**
Référence : **HISTOIRE DE LA COMMUNE DE PARIS EN 1871** **Librairie E. DENTU Paris** **1876**	Transcripteur : **Marie-France ROBELIN** Date : **Janvier 2009**

Ancestramil

Dans l'organisation de la Commune, deux commissions disposaient de la Garde Nationale, et pouvaient, dès le début, la faire mouvoir à leur gré, en vertu de leurs attributions spéciales : c'étaient la commission militaire et la commission exécutive.

La première se composait de **BERGERET, DUVAL** et **EUDES**, les trois généraux du Comité ; de **CHARDON**, chef d'état-major de **DUVAL,** le 19 mars ; **PINDY**, commandant militaire de l'Hôtel de ville à la même date ; **RANVIER**, membre du Comité central, et **FLOURENS** qui accepta le commandement d'une colonne d'attaque, tous hommes d'énergie et d'action, membre du Comité central ou dévoués à ses vues.

La commission exécutive, qui pouvait contrôler les actes de la commission militaire et arrêter l'exécution de ses ordres, se composait encore de : **EUDES, BERGERET, DUVAL** ; de **Félix PYAT ; VAILLANT** et **TRIDON** qui, tous les deux, votèrent plus tard l'application de la loi des otages, et dont le premier écrivait dans « *l'officiel de Paris* » du 27 mars : « La société n'a qu'un devoir envers les princes : la mort ; elle n'est tenue qu'à une formalité : la constatation d'identité.», enfin de **LEFRANCAIS**, le seul qui fût relativement modéré, et qui donna sa démission de membre de cette commission.

Les plans les plus audacieux du Comité central devaient donc revivre dans ces commissions ; et le compte rendu de la séance du 24 mars, séance à laquelle le Comité central décida qu'il romprait toute négociation avec les maires et qu'il ferait seul les élections, nous apprend ce qu'il pensait de l'éventualité d'une guerre civile.

A partir de ce jour, ces hommes ne perdent pas un instant. Du 28 au 31 mars, les ordres se succèdent avec rapidité. Les bataillons se réorganisent et envoient à la place leurs états d'effectif. Des renforts et des vivres, des munitions, sont expédiés à Courbevoie ; un officier supérieur est chargé spécialement du secours et de la surveillance des avant-postes, de Courbevoie au Point du Jour. Les portes de Passy, Saint-Cloud, Auteuil, gardées encore par la Garde Nationale d'un arrondissement douteux, sont occupées, de gré ou de force, par des troupes dévouées ; les autres portes sont fermées ; le mouvement des trains suspendu, des réserves de dix-huit cents à deux mille hommes sont massées sur la place de l'Hôtel de ville et sur la place Vendôme. **BERGERET** adjoint à son état-major un escadron de cavaliers, pour faire le service d'estafettes et stimule l'ardeur des Gardes Nationaux dans une proclamation emphatique : « *Vous avez bien mérité de la patrie, je le proclame bien haut ; en présence de ce qui vous venez de faire, avec des hommes tels que vous, Paris, animé du vrai souffle révolutionnaire, sera capable des plus grandes choses.* »

Les peines les plus sévères sont édictées pour abandon de poste et contre les traînards. D'un côté on cherche à séduire les masses, à embaucher les nombreux soldats, qui surpris par l'évacuation de la ville, n'ont pu rejoindre leur corps. Mais, il faut le dire à l'honneur de notre armée, la plupart d'entre eux restent sourds aux promesses et aux menaces.

La tentative réussit mieux auprès des ouvriers. **Félix PYAT** leur dit dans « *le Vengeur* » : « Cette abolition des loyers, prenez-la. Ce n'est qu'un commencement, mais c'est un bon commencement. Bientôt on vous donnera vos outils. A un homme pour travailler, il faut l'outil et le champ. Vous aurez d'abord l'outil, le reste viendra. »

Ces promesses et ces prédications exaltent les travailleurs ; presque tous pauvres. Ils croient trouver dans la nouvelle révolution le terme de leurs souffrances. C'est pour eux la terre de Chanann, et ils s'apprêtent à la conquérir le fusil à la main. Une seule chose peut les faire

hésiter, c'est l'incertitude où ils se trouvent sur la réussite du mouvement. Mais si la révolution de 1830 et de 1848 avait vaincu, comment celle du 18 mars ne triompherait-elle pas avec une armée composée de deux cent quinze bataillons, formant un contingent de cent quatre-vingt mille hommes environ, des fortifications et une artillerie formidable ?

Il y avait à l'état de volontaires, obéissant à l'Internationale ou prenant le mot d'ordre du Comité central, un contingent de trente mille adhérents, pour la plupart fanatisés. C'était, à bien prendre, la meilleure portion des troupes de la Commune, l'état-major dans lequel on choisissait des chefs. Si en regard de ce chiffre, on place les esprits faibles ou ignorants que l'influence pernicieuse du voisinage et de décevantes doctrines entraînent toujours après elles, on trouve un autre élément qui ne s'élève pas moins de vingt mille hommes. Immédiatement arrivent après les déclassés, les fruits secs des diverses professions, avocats sans causes, médecins sans clientèle, journalistes sans public, peintres sans nom, ingénieurs de tabagie, officiers rebutés, commerçants ayant mis la clef sous la porte, faillis non réhabilités, ivrognes incorrigibles. Cela fait encore vingt mille hommes. On porte à trente mille la section des ouvriers sans épargne, des contremaîtres peu avancés, des commis sans asile, des teneurs de livres jetés nécessairement sur le pavé par un chômage forcé, et qui ont considéré comme une providence le hasard de la révolution du 18 mars avec la solde de 1 fr 50, la haute paye pour les femmes légitimes ou non et le subside pour les enfants.

D'après le savant **M. FREGIER**, la portion la plus importante et de toute façon la plus redoutable s'est recrutée dans un monde terrible, c'est-à-dire parmi les repris de justice, les forçats libérés, en rupture de ban ou tolérés, dans les existences excentriques, les bateleurs, les mendiants, les voleurs de profession et les receleurs. Il a dû sortir de cet ensemble pour défendre le drapeau rouge, trente-cinq mille combattants.

Au milieu du mois d'avril, au plus fort de la lutte engagée contre Versailles, la Commune imagina, pour renforcer sa milice décimée, un nouveau mode de recrutement. Les citoyens **PROTOT, Raoul RIGAULT** et **FERRE**, revêtus d'écharpes rouges, se rendirent dans les prisons renfermant les détenus condamnés pour délits communs, les sodomites, les voleurs, les faussaires, les assassins. Des képis, des vareuses, des pantalons à bandes rouges furent donnés à ces réclusionnaires en échange de l'uniforme abject qu'ils portaient. On leur remit ensuite des fusils en disant : « *Vous voilà redevenus citoyens ; vous êtes purifiés, mêlez-vous maintenant à ceux qui défendent la Commune aux remparts*. »

Au contingent déjà connu, il convient d'ajouter l'écume de l'Europe. Il y eut dans le Comité central des échantillons d'Allemands, de Russes, d'Italiens ; et, pendant la résistance militaire, l'armée de Versailles avait surtout en face d'elle des Polonais, des Russes, des Valaques, des Piémontais, des Grecs, en un mot des aventuriers venus de tous les points du continent, formant un total de quinze à vingt mille hommes.

Pendant le siège prussien, Paris avait eu ses corps francs ; sous la Commune, il y eut aussi quelques corps spéciaux ; celui qui s'intitula les « Vengeurs de Flourens » montra seul quelque fermeté au feu. Parmi les autres, il faut citer les « Enfants du père **DUCHESNE**, les Zouaves de la Commune, et enfin les Pupilles de la République. Ces derniers étaient des enfants de quatorze à seize ans, la plupart sans famille, et que le besoin avait jetés dans la révolution

Il fut également question de former des bataillons de femmes, bizarre souvenir des Vésuviennes de 1848. Certains journaux de la Commune excitaient l'ardeur guerrière parmi le

sexe faible. Une légion de citoyennes fut même organisée et **GAMBON**, membre de la Commune, la mena à l'Hôtel de ville.

Les bataillons des fédérés avaient tous des cantinières portant en bandoulière d'un côté, le petit bidon plein d'eau-de-vie et de l'autre, le chassepot, dont quelques-unes se servaient volontiers au moment de l'action.

Composées de tels éléments, les troupes communales ne pouvaient être très solides, mais elles faisaient illusion par le nombre.

La Commune, pleine de confiance, résolut donc de prendre l'offensive.
Le 30 mars, elle mit en marche soixante-dix mille Gardes Nationaux pourvus de huit jours de vivres.
Le 31, le mouvement de ses troupes se dessina et, pendant la journée du premier avril, diverses concentrations se manifestaient au nord-ouest de Paris.

Après s'être assuré qu'il n'y avait rien de sérieux dans une démonstration opérée par les insurgés vers Châtillon, le général **VINOY** dirigea tous ses efforts sur la presqu'île de Gennevilliers. On y signalait, en effet, la présence de bon nombre de fédérés qui, après avoir pris et barricadé le pont de Neuilly, s'étaient répandus dans Courbevoie et Puteaux et poussaient jusqu'à Nanterre et Rueil.

Le corps expéditionnaire de Versailles était formé de deux brigades d'infanterie ; l'une, la brigade **DAUDEL**, de la division **FARON**. L'autre, celle de **Bernard de SEIGNEURENS**, de la division **BRUAT** ; éclairé sur la gauche par la brigade de cavalerie **de GALIFFET**, de la division **du BARRAIL**, sur la droite par deux escadrons de la Garde Républicaine, il se mit en marche le 2 avril, à six heures du matin.

Une colonne s'avançait par Rueil et Nanterre, l'autre par Vaucresson et Montretout. La jonction de ceux détachements s'opéra sans encombre au rond-point des Bergères. C'est de là que les troupes partirent pour attaquer et enlever les positions barricadées de Courbevoie, défendues par quatre bataillons d'insurgés. En tête de la colonne marchaient les gendarmes. Leur conduite, pleine d'élan et de résolutions, fit disparaître l'hésitation qui d'abord se manifestait parmi les soldats de la ligne, aussi la caserne fut-elle bientôt prise par les régiments de marine et la grande barricade céda-t-elle aux efforts du 113ème de ligne. Le pont ne tarda pas à être dégagé et les abords de Courbevoie furent entièrement abandonnés par les fédérés. Le général **VINOY** fit cesser le feu, et les troupes de Versailles regagnèrent leurs cantonnements, vers quatre heures de l'après-midi.

Les bataillons de la Commune, qui avaient eu à soutenir le choc, étaient le 93ème du faubourg Saint-Antoine, le 113ème de Belleville et le 119ème du Val-de-Grâce. Le 93ème occupait le pont de Neuilly, et dont les hommes pour la plupart n'étaient armés que du fusil à piston, eut beaucoup à souffrir de cette attaque qui occasionna d'abord une véritable déroute. La retraite cependant put être couverte grâce à l'appui des 218ème, 152ème et 170ème bataillons, qui occupaient diverses positions en dehors des remparts.
La première victime de cette horrible lutte avait été le docteur **PASQUIER**, chirurgien en chef de la gendarmerie, qui s'était avancé en parlementaire et qui fut tué d'un coup de révolver par un garde national.

Cet échec, au début des opérations, irrita vivement la Commune. On dissimula cependant avec effronterie les intentions des généraux et leur déroute complète. Les journées du 2 et du 3 avril devinrent des faits d'armes où l'héroïque Garde Nationale avait repoussé les Versaillais. La modération de l'armée française dans sa poursuite des fédérés devint la preuve de sa défaite.

Dans la soirée, on afficha, pour rassurer les esprits, que tout allait bien et que BERGERET était à Neuilly.
La Commune ne fut pas dupe de cette comédie, elle sut ce qui s'était passé. Dans le conseil de guerre qui suivit l'échauffourée, il fut décidé que, sans plus attendre, l'attaque décisive sur Versailles serait exécutée le lendemain au point du jour.
Les fédérés devaient être divisés en trois colonnes. La première, commandée par BERGERET, ferait sur la route de Rueil une importante démonstration. La seconde, sus les ordres de DUVAL, prendrait par le Bas-Meudon, Chaville et Viroflay. Le fort d'Ivry et la redoute des Moulineaux devaient la protéger de leurs feux. La troisième, conduite par EUDES, opérerait par la route de Clamart en traversant Villacoublay et Velizy. Ce corps s'appuierait sur le fort de Vances. Donc l'objectif étant Versailles, le plan se résumait ainsi ; diversion sur le mont Valérien ; attaque de front par Clamart ; mouvement tournant par le Bas-Meudon.
Ce plan, on le voit, ne manquait pas d'audace ; il pouvait avoir quelque chance de réussir s'il avait été mis à exécution par des chefs expérimentés, mais il fut suivi sans esprit d'ensemble, sans lien entre les diverses troupes, sans commandement sérieux, surtout sans discipline.
Les ordres une fois transmis, on vit de tous les quartiers de Paris les bataillons des gardes nationaux se diriger, en quelque sorte fiévreusement, vers les divers points qui leur avaient été assignés, les uns du côté des portes du sud, les autres sur le champ de Mars où 30 000 hommes se groupèrent Toutes ces troupes étaient accompagnées d'une artillerie assez nombreuse, présentant des pièces de tous les calibres et de toutes les provenances. Les pièces étaient traînées par des chevaux d'omnibus et conduites par de très jeunes gens, presque des enfants, souvent en blouse et en sabots. Quelques artilleurs suivaient, mais ils étaient en petit nombre. Rien de plus étrange d'ailleurs que l'aspect de ces bataillons où l'adolescent coudoyait le vieillard, tous dans des costumes et avec des armes d'une pittoresque variété. Le crayon de CALLOT bien mieux que celui de CHARLET eût pu convenablement reproduire l'aspect de ces cohortes de la Commune, que suivaient de nombreuses tapissières et voitures de déménagement remplies de munitions et de vivres.
A minuit la concentration du corps de BERGERET est terminée dans l'avenue de Neuilly et les rues adjacentes. A une heure du matin, le lundi, un détachement envoyé en éclaireur vient annoncer que le rond-point de Courbevoie a été évacué la veille, par les troupes de Versailles. Sept à huit bataillons, formant une colonne de 4 000 hommes à peine, passe la Seine et vont se porter sur la position où, le 2 avril, les artilleurs marins avaient amené leur batterie. Déjà fatigués, accablés de sommeil, les fédérés se roulent tant bien que mal dans leurs couvertures et s'établissent sur le pavé de la place. Le reste du corps de BERGERET, constituant la réserve de l'aile droite, se range en bataille sur la rive opposée du fleuve. A quatre heures, le général, assis dans une voiture découverte, attelée de deux chevaux, traverse l'avenue de Neuilly, entouré de son état-major et précédé d'un turco lui servant d'ordonnance. En arrivant, il donne le signal de l'action. Les tambours battent, les clairons sonnent, les faisceaux sont rompus sur toute la ligne. Les 4 000 hommes, désignés pour marcher les premiers, forment leurs rangs. La voiture de BERGERET vient se placer au centre. Douze canons sont rangés autour d'elle. Enfin l'ordre est donné, et la colonne s'ébranle ; elle avance sur la route de Rueil en criant : « A Versailles ! à Versailles ! » A la sortie de Courbevoie, le mont Valérien se dresse morne et sombre et fait courir au sein des insurgés un frisson

involontaire. On hésite, le pas se ralentit. Mais BERGERET encourage ses hommes et dans les rangs, les chefs de bataillon, les officiers répètent ses exhortations.
« Rien à craindre mes amis ! crie le général. Le fort est occupé par les marins ; les marins sont pour le peuple. Le fort est donc à nous ! En avant et vive la Commune ! »
Les fédérés, pleins de confiance, continuent à avancer, et la tête de la colonne arrive au-dessous de la forteresse, dont la route de Rueil n'est qu'à huit cent mètres environ. Il parait que l'armée de Versailles avait reçu l'ordre de prendre la fuite afin d'attirer les agresseurs. Durant toute la matinée, il n'y a eu que d'insignifiants engagements. A la nuit tombante l'action devient tout à coup plus chaude ; à six heures et demie, quelques feux de peloton sont échangés entre l'avant-garde et les tirailleurs é&échelonnés sur la crête. Pui, on entend cinq eu six détonations lourdes et vibrantes. C'est la redoute des Gibets, et, presque simultanément, les bastions supérieurs du fort qui viennent de lâcher une première bordée de leurs grosses pièces. La terreur, une terreur inconsciente, irrésistible s'empare des fédérés. Quelques-uns, atteints par les obus, sont tués ou blessés grièvement. D'autres se jettent immédiatement à plat ventre. Le plus grand nombre stupéfait, affolé, est mis dans un complet désarroi.

Bientôt après, la masse des bataillons est disloquée par l'entrée en ligne des brigades GARNIER, DUMONT et DAUDEL, tandis que deux batteries de 12, de réserve, les canonnent vigoureusement. Devant ces trois attaques inopinées, l'armée de la Commune se débande. La retraite se change en déroute lorsque la division de cavalerie de PREUIL menace de couper la route par laquelle il est possible de rentrer dans Paris. La plaine est jonchée de morts ; un grand nombre de prisonniers tombent aux mains de la ligne.

Nous avons à rapporter ici un de ces épisodes horribles qui ne se produisent qu'aux époques néfastes des guerres civiles. Nous donnons le récit de Versailles qui n'enlève à cet évènement rien de ce qu'il a de douloureux :
« Vers huit heures du matin, les fédérés qui occupaient la gare de Rueil se dirigèrent sur Chatou ; mais le pont ayant été coupé, leur mouvement dut nécessairement s'interrompre. Quelques homes seulement passèrent la Seine en bateau, annonçant que la troupe allait suivre. On ne sait pas au juste le but qu'ils poursuivaient, car, surpris par les escadrons de chasseurs qui descendaient de Saint-Germain, ils furent sur le champ passés par les armes. »
Pendant que se passait ce sombre drame, les autres gardes nationaux attendaient sur la rive opposée, irrésolus, sans direction. Tout à coup ils sont enveloppés et chargés par la gendarmerie à cheval. Une dispersion presque générale en résulte. L'un des chefs du mouvement, FLOURENS, abandonné par les siens, se réfugie avec son aide de camp Cypriani, dans la gare du chemin de fer. Il y est poursuivi par un gendarme. FLOURENS saisit son revolver et s'apprête à faire feu, lorsque le capitaine de gendarmerie, DESMAREST, accouru au secours du soldat mis en joue, fend d'un coup de sabre la tête du célèbre agitateur.
Pendant que le mouvement des fédérés échoue sur la route de Rueil, ils essayent un mouvement parallèle par Clamart et Meudon, sous la protection des forts du Sud. De ce côté le combat dure jusqu'au soir. Il provoque surtout un vif engagement d'artillerie entre les batteries d'Issy, de Vanves, de Montrouge, des Moulineaux, appartenant aux fédérés et les ouvrage de Châtillon, Meudon et le bas Meudon occupés par les troupes de Versailles. A quatre heures et demie du matin, les troupes, devant composer le centre et l'aile droite des fédérés, se divisent en deux colonnes ; l'une s'engage sur la route de Clamart, l'autre descend la crête du fort d'Issy et vient se masser en avant de la redoute des Moulineaux. Le centre, très peu compact, est composé de cinq bataillons à peine, soutenus par deux batteries. Le général

DUVAL dirige l'attaque sur Clamart, il la pour aides de camp le chef de bataille RAZOUA et le commandant du 79ème ; le général EUDES dirige la colonne chargée de tourner Meudon
A six heures du matin, le premier coup de canon part du fort d'Issy. C'est le signal de la marche en avant. Il est salué par des hourrahs frénétiques. Bientôt la fusillade crépite dans le bois du bas-Meudon. L'action commence entre les gardes nationaux et les soldats de Versailles. La voix sourde des batteries de Meudon vient bientôt faire sa partie dans ce triste concert trois fois les fédérés se déploient en tirailleurs devant les lignes de l'armée, trois fois ils sont repoussés. Ils se reforment cependant et se mettent(en colonne. Les obus pleuvent alors au milieu de leurs rangs, semant dans les bois des panaches de fumée, éclatant de toutes parts, tuant et blessant beaucoup de monde.
Cependant les fédérés tiennent bon sous la canonnade, et avancent insensiblement en tournant le viaduc de Val-Fleury. Mais là, ils sont accueillis par une fusillade si intense et si bien nourrie, qu'ils commencent à plier ; le fort d'Issy, armé seulement depuis la veille d'une batterie de grosses pièces de siège, et remis au commandement du général CLUSERET qui venait d'arriver à Paris, fait rage contre Meudon. Mais il ne parvient pas à contrebattre cette position ; et son aide est insuffisante pour soutenir les fédérés qui se voient exposés à découvert aux coups incessants des canons de la terrasse, tandis que, maladroitement pointés, les obus de la redoute des Moulineaux les prennent à revers, et secondent au lieu de la combattre l'action meurtrière de cette batterie. A quatre heures, reconnaissant l'impossibilité d'avancer davantage, les chefs font sonner la retraite.
En réalité, les bataillons de DUVAL avaient infiniment mieux tenu que ceux de BERGERET, mais leur défaite n'était pas moindre. Le résultat de la journée fut doublement favorable au Gouvernement de Versailles. Pour la première fois depuis sa défection du 18 mars, on venait d'essayer l'armée avec succès ; les fédérés étaient désorganisés. De leurs quatre généraux, les deux plus braves avaient succombé : FLOURENS avait été tué et lors de l'enlèvement de la redoute de Châtillon par les troupes régulières, le général DUVAL avait été pris et fusillé.

La valeur ne manquait pas aux troupes fédérées : ce qui leur a fait complètement défaut, ce sont les chefs. La plupart n'avaient pas la moindre connaissance militaire ; ils ne possédaient pas non plus cet ascendant qu'inspirent la confiance et la discipline. La direction supérieure elle même manquait d'ensemble et de vigueur. Aussi la confusion la plus grande régnait-elle dans tous les engagements. Longtemps la Commune, espéra mettre à la tête de ses troupes un homme dont le nom exerçait un grand prestige auprès des masses et qui n'était pas étranger à l'art militaire. Cet homme c'était GARIBALDI. Son refus jeta le découragement parmi les soutiens de la Commune.
Versailles, en s'emparant de Châtillon, venait de compléter ses succès. Le gouvernement désira faire une ovation aux troupes victorieuses. On ramena triomphalement les armes, les canons pris sur l'ennemi ; on fit traverser à un millier de prisonniers souillés de boue, noirs de poudre, les vêtements mis en lambeaux, mais le front haut, les avenues et les rues de Versailles encombrées de la foule qu'attire toujours un pareil spectacle. Nous avons vu prodiguer les injures et les outrages à ces malheureux, et les soldats qui les ramenaient durent faire des efforts pour les soustraire aux mauvais traitements des fuyards parisiens, sans dignité à ce moment, comme ils étaient naguère sans courage.
Ne pouvant pas exciter l'enthousiasme en promenant dans Paris de longues files de prisonniers, la Commune chercha à frapper les esprits en faisant aux morts de pompeuses funérailles.
Une cérémonie eut lieu le 5 avril. Un avis de l'Hôtel de ville portait : « Tous les citoyens sont conviés à l'enterrement de nos frères assassiné par les ennemis de la République, dans les journées de 3, 4 et 5 avril. »

Ce premier deuil n'était pas le dernier que devait mener la Commune, en attendant de conduire le deuil de Paris.
A partir de ce moment, les mesures les plus rigoureuses et les plus tyranniques furent adoptées par les hommes de l'Hôtel de ville.
Le 2 avril, ils décrètent la mise en accusation du chef du pouvoir exécutif et celle des ministres, et la saisie de leurs biens, jusqu'à leur comparution devant la justice du peuple.
Le 5, parait au journal officiel un décret : toute personne, prévenue de complicité avec le Gouvernement de Versailles, sera immédiatement mise en accusation, incarcérée et maintenue comme otage.
Les bandits de la Commune ont mis la main sur les honnêtes gens qu'ils haïssent et qu'ils veulent dépouiller ; ils menaceront ensuite de les assassiner lorsqu'ils se verront battus sur tous les points<<<<<<<< ;
Comprenant, cependant, l'émotion que causerait en France et en Europe l'extrême iniquité de cette mesure, la Commune fit la déclaration suivante :
« Chaque jour les bandits de Versailles égorgent ou fusillent nos prisonniers, et pas d'heure ne s'écoule sans nous apporter la nouvelle d'un de ces assassinats.
« Les coupables, vous les connaissez, ce sont les gendarmes et les sergents de ville de l'Empire, ce sont les royalistes de CHARRETTE et de CATHELINEAU, qui marchent contre Paris au cri de : Vive le Roi ! et drapeau blanc en tête.
« Le gouvernement de Versailles se met en dehors des lois de la guerre et de l'humanité, force nous sera d'user de représailles.
« Si en continuant à méconnaître les conditions habituelles de la guerre entre peuples civilisés, nos ennemis massacrent encore un seul de nos soldats, nous répondrons par l'exécution d'un nombre égal ou double de prisonniers.
« Toujours généraux et juste, même dans sa colère, le peuple abhorre la guerre civile ; mais il a le devoir de se protéger contre les attentats sauvages de ses ennemis et quoi qu'il lui en coûte, il rendra œil pour œil et dent pour dent.
Cette communication, destinée à inaugurer l'établissement du règle de la Terreur, était suivit de ce décret, afin qu'aucun doute ne subsistât :
« Considérant que le gouvernement de Versailles foule ouvertement aux pieds les décrets de l'humanité comme ceux de la guerre ; qu'il s'est rendu coupable d'horreurs dont ne se sont pas souillés les envahisseurs du sol français ;
« Considérant que les représentants de la Commune de Paris ont le devoir impérieux de défendre l'honneur et la vie de deux millions d'habitants qui ont remis entre leurs mains le soin de leurs destiné »es ; qu'il importe de prendre sur l'heure toutes les mesures nécessitées par la situation ;
« Considérant que des hommes politiques et de magistrats de la cité doivent concilier le salut commun avec le respect des libertés publiques.
« Décrète :
Art 1.- Toute personne prévenue de complicité ave le gouvernement de Versailles sera immédiatement décrétée d'accusation et incarcérée.
Art. 2.- Un jury d'accusation sera institué, dans les vingt-quatre heures, pour connaître des crimes qui lui seront déférés.
Art. 3.- Le jury statuera dans les quarante-huit heures.
Art. 4.- Tous accusés, retenus par les verdicts du jury d'accusation, seront les otages du peuple de Paris.
Art. 5.- toute exécution d'un prisonnier de guerre ou d'un partisan du gouvernement régulier de la Commune de Paris sera, sur-le-champ, suivie de l'exécution d'un nombre triples des otages, retenus en vertu de l'article 4, et qui seront désignés par le sort.

Et pour que les portes de la ville restassent « fermées » sur les otages qu'on avait en mains, il était interdit de sortir de Paris sans un permis de circulation. Les permis s'obtenaient à l'ex-préfecture de police ; mais un arrêté du citoyen Raoul RIGAULT faisait savoir à ceux qui iraient en demander, que s'ils étaient soupçonnés de vouloir se soustraire au service de la Garde Nationale ou d'avoir des rapports avec Versailles, ils seraient arrêtés, séance tenante, et détenus jusqu'à ce que le jury d'accusation eût statué sur leur sort.

Pour s'excuser cette loi des otages, la commune s'autorisa à l'exemple de la Prusse et prétexta les mêmes nécessités révolutionnaires que la Convention.

Ancestramil